

Le projet anarchiste et la redéfinition de la catégorie de territoire au travers des luttes de l'immigration

Irène Pereira

Traiter de la notion de territoire dans une revue consacrée à l'anarchisme amène à s'interroger sur le fait de savoir dans quelle mesure le projet anarchiste inclut la dimension du territoire et en quoi l'anarchisme peut être amené à transformer notre rapport au territoire.

L'anarchisme peut apparaître, dans une première conception, comme un courant politique qui se donne pour objectif la remise en cause de l'État. L'anarchisme, comme absence de commandement, se limiterait à un anti-étatisme. Je fais, pour ma part, une hypothèse tout autre. Pour moi, l'anarchisme constitue un projet qui porte en lui l'ambition d'une transformation générale de l'organisation de la société telle qu'elle peut être l'objet de l'anthropologie sociale. En ce sens, un anthropologue comme D. Graeber situe l'anarchisme dans le cadre de la distinction, faite en anthropologie, entre société sans État et société étatique. Mais au-delà de la dimension étatique, il me semble que l'anarchisme porte un projet de transformation sociale plus vaste qui recouvrirait aussi bien l'économie, les rapports de sexe, le rapport de l'homme à la nature ou les rapports inter-ethniques. L'anarchisme serait alors une remise en cause plus large que celle du pouvoir politique, il serait une remise en cause de tout fondement transcendant et essentialisant de l'organisation sociale.

En ce qui concerne la notion de territoire, nous savons qu'il s'agit, entre autres, d'une notion utilisée en anthropologie. Le territoire, dans une première définition liminaire, peut être défini comme l'espace sur lequel habite une population et plus précisément l'espace sur lequel s'exerce le pouvoir politique. Une telle notion pose le problème de savoir si tous les peuples ont un territoire. Si oui, quels sont les différents rapports aux territoires existants ? Les peuples nomades, ou les apatrides, ont-ils un territoire comme les peuples sédentaires ou les peuples qui sont organisés en État ?

En ce qui concerne l'anarchisme, récuse-t-il la notion même de territoire ou remet-il en cause une ou certaines conceptions du territoire ? Dans ce cas, quelle serait la conception du territoire que développerait pour sa part ce courant politique ? Il s'agit de savoir en effet dans quelle mesure la notion de territoire est liée, d'une part, à celle de propriété et, d'autre part, au pouvoir politique hiérarchisé et en particulier à la notion d'État. La notion de territoire, dans le cadre de la théorie anarchiste, pose en outre la question des rapports inter-ethniques, c'est-à-dire des rapports entre les différents peuples, les différentes cultures. La question du territoire amène donc aussi à s'interroger sur la question raciale.

Pour essayer de déterminer quelle est la conception du territoire qui se dégage dans l'anarchisme, je fais, entre autres, l'hypothèse qu'elle s'exprime dans les luttes autour de la cause des sans-papiers dans lesquelles s'investissent de nombreux libertaires.

Anthropologie du territoire

Le territoire, comme le souligne A. Bourget dans l'article «Territoire»¹ du *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, est une notion qui apparaît tout d'abord en éthologie puis en sociobiologie. La notion de territoire renvoie donc à un projet de naturalisation de l'être humain. Comme les autres animaux, les groupes humains auraient des espaces naturels.

1. Paris, PUF, 2004.

2. Clastres P., «Archéologie de la violence : la guerre dans les sociétés primitives», in *Recherches d'anthropologie politique*, Éd. du Seuil, 1980.

3. *Ibid.*, p. 189.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*, p. 192.

6. *Ibid.*, p. 194.

Le rôle de l'ethnologie et de l'histoire est de nous apprendre que, même si tous les peuples ont un territoire, pour autant ils n'ont pas tous le même rapport au territoire, et que celui-ci est construit et non pas donné. Les peuples sédentaires, les populations nomades ou les diasporas n'ont pas tous le même rapport au territoire. P. Clastres, dans *Archéologie de la violence : la guerre dans les sociétés primitives*², se livre à une analyse de la notion de territoire. Il fait du territoire une dimension constitutive de toutes les sociétés primitives : «Simplement le territoire d'une bande de chasseurs a toutes les chances d'être plus étendu que celui d'un village d'agriculteurs³.» La notion de territoire est une notion politique : il est «l'espace exclusif des droits communautaires»⁴. Du point de vue de Clastres, il y aurait donc, en deçà même de l'État, dans les sociétés primitives, une réalité du territoire posé comme lieu d'exclusion de l'autre : «La dimension territoriale inclut déjà le lien politique en tant qu'elle est exclusion de l'Autre⁵.» La communauté primitive pour Clastres refuse de «s'identifier aux autres»⁶. La question qui se pose est alors de savoir si le territoire est une notion qui implique nécessairement la guerre, ou du moins l'exclusion des autres.

Du point de vue anthropologique, il faut ajouter en outre que la question du rapport de l'homme à son territoire apparaît donc comme le corollaire de la question du rapport entre «nous» et «les autres». La question du territoire, du point de vue de la communauté primitive, entretient donc un rapport avec la question de l'ethnocentrisme. On peut ainsi souligner par exemple la propension à représenter son territoire comme le centre du monde. Mais cette question du territoire, lorsqu'apparaissent l'exploitation économique et la domination politique d'autres hommes,

se double de la question du racisme⁷. Le racisme consiste en une essentialisation entre les cultures. Dans le cadre du racisme, le rapport entre l'homme et son territoire apparaît comme une des dimensions de cette essentialisation. Les hommes apparaissent attachés à un territoire dont ils sont le produit naturel par le biais d'une adaptation darwinienne de l'homme à son milieu naturel.

L'anthropologie philosophique classique a fait de la question du territoire, en lien avec la question de la propriété, un de ses thèmes de réflexions. Locke, dans le *Second Traité du Gouvernement civil*, théorise la position du libéralisme politique et économique en matière de rapport entre territoire et propriété privée. Locke produit en effet dans cet ouvrage une justification de l'appropriation des terres des colonies d'Amérique par les Européens. Les Indiens ne possèdent aucun droit sur leurs terres car ils ne les travaillent pas. Ce qui donne aux Européens leurs droits sur les terres colonisées, c'est le fait qu'ils les travaillent : «Mais la principale matière de la propriété n'étant pas à présent les fruits de la terre, ou les bêtes qui s'y trouvent, mais la terre elle-même, laquelle contient et fournit tout le reste, je dis, que par rapport aux parties de la terre, il est manifeste qu'on en peut acquérir la propriété de la même manière que nous avons vu que l'on pouvait acquérir la propriété de certains fruits. Autant d'arpents de terre qu'un homme peut labourer, semer, cultiver, et dont il peut consommer les fruits pour son entretien, autant lui en appartient-il en propre⁸.» Alors que pour l'ethnologue P. Clastres, c'est la possession, et non la propriété privée, qui fonde le territoire, pour le philosophe J. Locke, il existe deux types de territoire. À une possession primitive collective succède légitimement

une autre conception du territoire fondée sur le travail et réglementée par le droit de propriété.

Rousseau, dans *Le discours sur l'inégalité*, répond à Locke que nous sommes perdus si nous oublions «que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne»⁹. Le territoire comme propriété privée, à défaut d'être un fait de nature, est-il un droit naturel ? À cela Rousseau répond qu'il s'agit au contraire d'une imposture. Ce n'est pas le travail qui fonde la propriété, mais l'appropriation de fait d'un bien commun par certains. Nous avons donc deux conceptions du territoire : soit le territoire est une possession collective par les hommes de la planète, soit il s'agit de la division de portions de la planète qui sont la propriété privée de certains. Il est clair que cette opposition idéologique sur la question de la propriété privée est fondatrice de l'opposition entre socialisme et libéralisme. On peut en effet se souvenir de l'importance que revêt dans la naissance du capitalisme le phénomène de l'enclosure des biens communaux.

La question de l'appropriation du territoire revêt une importance non seulement dans la question de la naissance du capitalisme, mais aussi dans la question de la définition de l'État. C'est ce que souligne Max Weber, entre autres, dans la définition qu'il donne de l'État

7. Sur les différences entre ethnocentrisme et racisme, on peut lire : Delacampagne C., *Histoire du racisme*, LGE, 2000. Pour la question de l'ethnocentrisme, on peut se reporter à *Race et Histoire* de Claude Lévi-Strauss et, en ce qui concerne plus spécifiquement le racisme, on peut lire avec profit l'ouvrage de Colette Guillaumin, *Sexe, Race et pratique du pouvoir – L'idée de Nature*, Côté Femmes, 1992.

8. Locke J., *Traité du gouvernement civil*, Flammarion, 1999, §.32.

9. Rousseau J.-J., *De l'inégalité parmi les hommes*, UGE, 1973, p. 345.

dans sa conférence sur *Le métier et la vocation d'homme politique*: «Par contre il faut concevoir l'État contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé – la notion de territoire étant une de ses caractéristiques – revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime»¹⁰. La définition de Weber fait clairement apparaître comment le territoire est une des dimensions fondamentales de l'État: celui-ci exerce sa puissance politique dans le cadre de frontières territoriales.

À partir de là, nous constatons que différentes questions se posent quant au rapport entre l'anarchisme et le territoire. Est-il possible d'envisager un rapport au territoire qui ne soit pas fondé sur l'exclusion des autres? Est-il possible de concevoir un rapport au territoire qui échappe à l'appropriation privée, que ce soit par des capitalistes ou par un État, de l'espace de la planète?

La théorie politique anarchiste et la notion de territoire

Il me semble que les réflexions de Proudhon et de Bakounine sur le sujet peuvent nous aider à avancer, en particulier la notion de fédéralisme développée par Proudhon. En effet, le fédéralisme, c'est cette notion qui permet à Proudhon de dépasser l'enfermement territorial des frontières étatiques tout en préservant la pluralité, l'autonomie et la diversité des cultures et des populations. Il y aurait bien de ce point de vue-là une

10. Weber M., *Le savant et le politique*, Plon, 1959, p. 100.

11. Proudhon P.-J., *Du principe fédératif* (Ch.VII). Disponible sur: <http://www.panarchy.org/federalism/proudhon.1863.html>

12. *Ibid.*

alternative tant à la clôture de la communauté primitive qu'à la *global culture* de l'échangisme généralisé. Ainsi Proudhon écrit-il dans *Du principe fédératif*:

D'après ces principes, le contrat de fédération ayant pour objet, en termes généraux, de garantir aux États confédérés leur souveraineté, leur territoire, la liberté de leurs citoyens; de régler leurs différends; de pourvoir, par des mesures générales, à tout ce qui intéresse la sécurité et la prospérité commune; ce contrat, dis-je, malgré la grandeur des intérêts engagés, est essentiellement restreint. L'Autorité chargée de son exécution ne peut jamais l'emporter sur ses constituantes; je veux dire que les attributions fédérales ne peuvent jamais excéder en nombre et en réalité celles des autorités communales ou provinciales, de même que celles-ci ne peuvent excéder les droits et prérogatives de l'homme et du citoyen¹¹.»

Le fédéralisme de Proudhon se distingue de ce qu'on appelle ordinairement fédéralisme dans la mesure où l'échelon le plus local conserve toujours plus de pouvoir que l'échelon supérieur. Chaque citoyen conclut le contrat fédéral et reste toujours libre de le dénoncer; il en va de même des communes et des États par rapport à l'échelon fédéral. C'est donc le principe de subsidiarité qui l'emporte à tous les étages de l'édifice. La fédération n'abolit pas le territoire; elle en garantit au contraire l'intégrité et la maîtrise par ses propres habitants. Mais ceux-ci, parce qu'ils sont membres d'une fédération, en réglementent par conséquent l'usage aux autres selon des règles d'intérêts réciproques. En effet, le contrat politique «n'acquiert toute sa dignité et sa moralité qu'à la condition 1° d'être synallagmatique et commutatif; 2° d'être renfermé, quant à son objet, dans certaines limites»¹².

La question du territoire chez Bakounine se pose, elle aussi, du point de vue de l'autodétermination des peuples et de l'internationalisme: la fédération est le moyen de garantir l'autonomie de chacun des constituants tout en réalisant une fraternité internationale. Cette préoccupation apparaît clairement, par exemple, dans le Programme de la Fédération révolutionnaire. Bakounine y affirme tout d'abord la nécessité de constituer les «États-Unis d'Europe»¹³. Mais cette fédération ne peut être elle-même constituée d'une fédération d'États au sens d'organisation centrale bureaucratifiée, mais d'une fédération de territoires eux-mêmes organisés de manière fédéraliste. Si les territoires gardent leur légitimité, les conflits de frontières doivent eux être dépassés. La fédération telle que la conçoit Bakounine repose sur un droit à l'autodétermination pour quelque peuple que ce soit. À l'inverse, l'unité fédéraliste ne peut se concevoir que dans la liberté et non dans la force: il ne saurait donc être question que la fédération impose à un territoire son rattachement. Bakounine écrit ainsi: «Le droit de la libre réunion et de la sécession également libre est le premier, le plus important de tous les droits politiques; celui sans lequel la confédération ne serait jamais qu'une centralisation masquée¹⁴.»

Si l'on juge ce texte de Bakounine à l'aune de l'expérience de la construction européenne, on peut tout d'abord remarquer la perspicacité de son analyse. C'est avec raison qu'il a supposé que la construction d'une Europe unie par la conquête et la guerre était un leurre. L'expérience napoléonienne en avait constitué un exemple. Mais il est intéressant aussi de remarquer ce qui distingue l'organisation du territoire de l'Union européenne des États-Unis

d'Europe de Bakounine. La différence réside dans l'organisation interne des États qui la composent. Ces États constituent des organisations bureaucratiques centralisées et non pas eux-mêmes des fédérations au sens où l'entendent les théoriciens anarchistes.

Nous constatons donc que le fédéralisme anarchiste théorisé par Proudhon et Bakounine se propose de constituer un nouveau rapport au territoire, alternatif à celui conçu tant dans les sociétés avec État que dans les sociétés primitives sans État. Le territoire n'est plus ici délimité par des frontières étatiques. Le projet européen, tel qu'il se construit actuellement et avec tous ses aspects critiquables, apporte néanmoins une confirmation de la possibilité de dépasser la notion étatique de territoire. Mais, de manière plus générale, la conception anarchiste se situe dans le cadre d'une cosmopolitique, ou mieux encore d'une internationale. Elle comporte cette idée que les conditions actuelles, qui sont déjà émergentes au XIX^e siècle, contiennent en elles la possibilité de dépasser la conception excluante du territoire à laquelle sont astreintes les sociétés primitives.

C'est ce problème que j'aborderai en m'interrogeant sur l'actualité du projet anarchiste quant à la question du territoire à la lumière des luttes sur l'immigration.

13. Bakounine M., «Programme de la fédération révolutionnaire», in *Ni Dieu, ni maître*, La découverte, 1999, p. 213.

14. *Ibid.*, p. 214.

Les anarchistes, les luttes sur l'immigration et la question du territoire

Les luttes actuelles autour des sans-papiers se déroulent dans un cadre particulier qu'il convient tout d'abord de relever. Dans le cadre de l'Union européenne, ces luttes se déroulent dans un espace politique qui prétend, depuis les accords de Schengen, avoir instauré une libre circulation des résidents à l'intérieur de ses frontières. Elles se déroulent aussi dans le cadre d'une économie mondialisée, ce qui implique une mondialisation de la circulation des marchandises aussi bien que, dans une certaine mesure, des personnes. Quel est donc, dans ce cadre, le sens des luttes autour de la cause des sans-papiers et en particulier celui de l'engagement qu'y mènent les anarchistes ?

Johanna Siméant, dans sa thèse intitulée *La cause des sans-papiers*, a bien montré quel est le sens réel des luttes sur les sans-papiers et laissé entrevoir pourquoi il y a lieu de s'interroger spécifiquement sur l'engagement des anarchistes au sein de ces luttes. Elle écrit, en effet, que « soutenir les sans-papiers, cela suppose, plus généralement, un rapport revendiqué avec l'illégalisme qui a pour effet d'effaroucher les organisations de la gauche traditionnelle puisque le discours de défense des sans-papiers est celui qui permet la contestation la plus radicale de l'ordre étatique »¹⁵. Elle ajoute que « la question des sans-papiers, à l'inverse de beaucoup d'autres mouvements sociaux suppo-

15. Siméant J., *La cause des sans-papiers*, Presses de Sciences politiques, 1998, p. 189-190.

16. *Ibid.*, p. 193.

17. À quelques détails près, ce qui est décrit ici pour la France est similaire pour les autres États de l'Union européenne.

sément nouveaux, ne peut être entièrement rattachée à des revendications relatives à des modes de vie ou à la dénonciation du racisme ; parce qu'elles sont susceptibles de renvoyer à la question de l'ouverture totale des frontières, elles apparaissent malgré tout comme une hérésie »¹⁶. Ces remarques de J. Siméant laissent entrevoir très justement le lien qui existe entre les luttes de sans-papiers et le projet anarchiste, et qui explique pourquoi un certain nombre de militants anarchistes s'investissent dans ces luttes. C'est qu'elles impliquent la mise en question de la conception du territoire telle que le définit l'État et, par conséquent, la remise en cause de l'État lui-même.

Dans ce domaine, la notion de territoire est centrale puisque ce qui est reproché aux sans-papiers, c'est de séjourner sur le territoire français sans autorisation¹⁷. Le sans-papiers peut d'ailleurs faire l'objet d'une mesure administrative d'invitation à quitter le territoire (IQT). Le problème posé est donc de savoir à quelle condition la présence d'un individu sur un territoire donné peut être considérée comme illégitime. Or parmi les discours de défense des sans-papiers on remarque plusieurs positions différentes. Par exemple, le Réseau Éducation sans frontière (RESF), à sa création en 2004, revendique la régularisation de tous les sans-papiers scolarisés. Plus largement, il appuie ses revendications sur l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme qui préserve le droit à une « vie de famille normale ». Par conséquent, il s'agit de refuser, au-delà de l'expulsion des enfants, l'expulsion de leurs parents. Il s'agit donc d'une revendication de type humaniste : c'est au nom de principes universalistes des droits de l'homme que l'expulsion des sans-papiers est critiquée.

Un deuxième type de revendication, qui peut être portée par les organisations syndicales – CGT, Union syndicale Solidaires, CNT –, est celle de la régularisation de tous les travailleurs sans-papiers. Cette revendication peut être dite de type socialiste. Ce qui est mis en avant pour critiquer le sort fait aux sans-papiers, c'est leur statut de travailleurs. Le syndicat se situe alors dans le cadre d'une revendication internationaliste de solidarité entre tous les travailleurs exploités. Le statut de travailleur prime ici l'identité ethnique ou celle de personne humaine.

Selon ces deux principes, les organisations syndicales ou RESF peuvent être amenées à énoncer une revendication plus large encore de régularisation de tous les sans-papiers. Dans le cas des militants de RESF, cette revendication correspond à une valeur universelle et égale reconnue à tous les êtres humains. Dans le cadre de la logique du discours syndical, cette revendication correspond à la reconnaissance de l'appartenance des immigrés sans-papiers à la classe prolétarienne.

Quant aux revendications des anarchistes, elles vont plus loin que celles qui viennent d'être mentionnées. Les militants anarchistes défendent la régularisation de tous les sans-papiers, mais par rapport à d'autres forces militantes et politiques, ils se caractérisent par la mise en avant d'une revendication « de liberté de circulation et d'installation pour tous » et d'« abolition des frontières ». Il existe dès lors deux stratégies possibles. Nombre de militants anarchistes ou libertaires sont engagés dans les luttes de solidarité avec les sans-papiers aussi bien à RESF que dans les organisations syndicales de masse. Dans ce cas, les militants anarchistes tentent progressivement de gagner les autres militants à leurs thèses. À cette stratégie de masse s'oppose une

stratégie minoritaire dans des collectifs qui, comme par exemple le groupe No Border, revendiquent directement l'abolition des frontières et la liberté de circulation et d'installation. Cette stratégie minoritaire correspond, comme l'a montré J. Simeant, au fait que la cause des sans-papiers peut être liée à un attrait pour les marges et les marginaux. Elle rappelle ainsi que, dans les années soixante-dix, Foucault est un des initiateurs du militantisme en faveur des immigrés de la Goutte d'Or¹⁸. Ces deux stratégies correspondent à des conceptions différentes de la transformation sociale. D'un côté, il s'agit de promouvoir une transformation de masse de la société, de l'autre côté, ces revendications qui se veulent globales sont en réalité l'expression d'un groupe minoritaire organisant une guérilla de résistance contre un ordre conçu d'une certaine manière comme tout puissant.

Quelle conception anthropologique suppose, en définitive, la conception anarchiste du territoire ? Elle ne s'oppose pas forcément à une conception de l'humanité comme espèce naturelle, mais elle s'oppose à tout essentialisme. La nature elle-même peut avoir une histoire, ce qui signifie qu'il y a une historicité et une construction du rapport de l'homme à son territoire. Il existe donc différents rapports des hommes à leurs territoires en fonction de leur culture et de leur histoire. Mais, en outre, l'historicité fait que ce qui n'a jamais été peut advenir. La notion

18. Sur les liens entre Foucault et les immigrés de la Goutte d'Or, je renvoie au chapitre IV de *La cause des sans-papiers*. On pourrait, par ailleurs, se demander dans quelle mesure la question de l'immigration et des luttes qui lui sont liées ne pourraient pas être analysées à partir des notions deleuziennes de territoire, déterritorialisation, de lignes de fuite ou de nomadisme.

primitive du territoire suppose une opposition entre « nous » et « les autres » ; on peut néanmoins supposer que d'autres circonstances amènent à relativiser ce dualisme, et c'est la supposition que contient le fédéralisme anarchiste.

La conception anarchiste du territoire nécessite certainement de dissocier deux niveaux. Le premier est celui de la planète : l'espèce humaine possède un territoire commun qui est la planète. Mais à un second niveau, le territoire est le lieu où habite une communauté politique donnée. Cette communauté politique est ouverte et non pas fermée. L'appartenance y est définie par le lieu de résidence, le droit du sol intégral et non le droit du sang. La conception anarchiste du territoire tente donc de concilier deux conceptions du territoire. D'une part, il s'agit de promouvoir une conception cosmopolite, dans lequel l'espace du territoire de l'individu est la planète elle-même en tant qu'il est membre de l'espèce humaine. D'autre part, il s'agit de défendre une conception du territoire qui accorde une place à la diversité culturelle, ce qu'illustre par exemple l'investissement d'un certain nombre d'anarchistes autour des causes régio-

nalistes, en particulier durant les années soixante-dix. Il s'agit alors de promouvoir une conception du territoire qui sans aboutir à l'homogénéité culturelle de la globalisation ne conduise pas à un repli identitaire. Cette conception ouverte du territoire de la communauté politique reposant sur un droit du sol intégral porte en réalité à considérer que la diversité culturelle ne se construit pas dans une recherche illusoire de pureté, mais qu'elle s'est toujours construite par le métissage.

Irène Pereira

Cet article essaie de dégager la conception anthropologique du territoire que défendent les anarchistes. Cette conception se distingue aussi bien de celles qui existent dans le cadre étatique et capitaliste que de celle qui est à l'œuvre dans les communautés primitives. La conception anarchiste du territoire essaie de concilier à la fois le maintien de la diversité des peuples et le dépassement universaliste des limites territoriales. En ce sens, la notion de fédéralisme apparaît comme une notion centrale. À travers les luttes des sans-papiers s'exprime un des axes de cette conception anarchiste du territoire, celui qui remet en cause le principe de frontières territoriales étatiques.



Marseille, 2008. Photo P.S.